

DECISION DU DIRECTEUR N° 17/54

Portant délégation en faveur de M. Edouard BREMOND, Directeur Adjoint

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986,
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 21 Janvier 2008 nommant M. Edouard BREMOND, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique à compter du 9 Janvier 2008
- Vu la fiche de poste de l'intéressé,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

Délégation permanente de signature est donnée à M. Edouard BREMOND, Directeur-Adjoint chargé des affaires juridiques et générales, pour signer en lieu et place du Directeur Général :

- tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur,
- les courriers aux autorités de justice et aux tribunaux,
- les courriers aux plaignants y compris les fins de non-recevoir,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- les courriers à l'ensemble des intervenants ou partie aux affaires contentieuses,
- les actes relatifs à l'organisation du travail, les congés, les autorisations d'absence sur les personnels placés sous son autorité, y compris la notation,

à l'exception des marchés publics, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des conventions de portée générale, et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à M. Edouard BREMOND de rendre compte au Directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

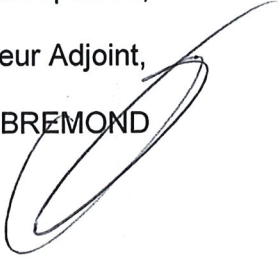
Toute décision contraire est abrogée à compter du 1^{er} Novembre 2017.

Fait à Vannes, le 3 Novembre 2017

Vu pour acceptation,

Le Directeur Adjoint,

Edouard BREMOND



Le Directeur du Centre Hospitalier,
Bretagne Atlantique

Philippe COUTURIER



Destinataires :

- E BREMOND, Directeur Adjoint
- Trésorier Principal
- Archives Direction

- Équipe de Direction
- Conseil de Surveillance
- Affichage dans hall de l'établissement